



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de l'Action Sociale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ESAT : UNE VOCATION EN DANGER ?

La crise sanitaire que nous connaissons impacte fortement les activités des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) dont la vocation première est l'accompagnement médico-social et éducatif des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure de travailler en milieu ordinaire.

Si l'État assure la sécurisation financière en maintenant en intégralité la dotation de fonctionnement des ESAT et des revenus des travailleurs en situation de handicap jusqu'au 31 mai minimum, il faut bien reconnaître que les conditions de continuité d'activités sont différentes selon les structures.

Effectivement, certains ESAT doivent continuer leur activité de sous-traitance auprès de PME (Petite et Moyenne Entreprise) sans que la notion de première nécessité puisse pour autant être mise en avant.

Pour rappel, les services essentiels que doivent assurer les ESAT durant la crise sont ceux liés à la continuité de fonctionnement des établissements de santé, sociaux et médico sociaux et de certains commerces alimentaires. Les activités de blanchisserie, restauration collective... ont été fortement réduites.

Dans ce contexte durant lequel bon nombre de travailleurs et travailleuses handicapé.e.s sont confiné.e.s, il n'est pas rare que certaines directions ordonnent aux moniteurs d'ateliers de participer plus activement à la production.

La pression du secteur marchand, la peur de perdre les marchés mettent en avant certaines dérives qui nous amènent à nous questionner sur la place et le devenir de l'accompagnateur des Travailleurs en ESAT. La responsabilité de la qualité et de la quantité de production ne prendrait elle pas le dessus sur l'accompagnement et l'évaluation des critères d'épanouissement et d'acquisition de compétences des travailleurs et travailleuses handicapé.e.s ?

Les politiques d'inclusion mettent en lumière cette volonté de produire toujours plus et à moindre coût. La mesure de l'activité commerciale et cette recherche permanente de créer des excédents dans ce milieu de plus en plus concurrentiel a pris le pas sur la nécessité de rendre à ces travailleurs leur dignité, non pas parce qu'ils produisent plus, mais du fait qu'ils participent à hauteur de leur capacité et témoignent ainsi de leur utilité sociale.

La reprise devra se faire sur la base du volontariat pour les travailleurs et travailleuses handicapé.e.s, les activités de production non indispensables au bien commun peuvent attendre. Les conditions optimales de distanciation, de port d'équipements de protection, de formation de tous les acteurs (encadrants et travailleurs handicapé.e.s) sont indispensables pour la sécurité de tou.te.s.

Les CSE (Comité Social Economique) doivent plus que jamais être acteurs et participer à la bonne prise de décisions. Les plans de continuité ou de reprise d'activité doivent être établis au plus proche de la réalité du terrain. Le lien avec la médecine du travail et les IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels) est plus que jamais d'actualité.

N'oublions pas de donner la parole aux travailleurs et travailleuses handicapé.e.s dans les conseils de vie sociale.

Quelle que soit sa place, chacun doit être acteur de sa santé.

Si toutes les conditions ne sont pas réunies, pour la CGT il n'y a qu'une alternative : refuser !

Oser dire non est un acte professionnel !

Montreuil, le 7 mai 2020

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

48/20

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail : sg@sante.cgt.fr